

DELIBERATION
REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2015

Convocation du 18 septembre 2015

Affichage du 29 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le 25 septembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, a été légalement convoqué à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : J. CHEUL, C.PICHOT, J.C. FOUQUET, F. TANTY, adjoints
D. BAËTÉ, T. HERNANDO, D. LEJEUNE, B. LEMAIRE, M.P. PLANTE,
F. RIBOUST.

Étaient absents excusés : G. BOUAZIZ (pouvoir à J.C. FOUQUET), M. GUIBERT-DAVAL,
C. MULLER

Élection du secrétaire de séance

C. PICHOT est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 2 juillet 2015

Le maire informe les conseillers que le prêt à taux zéro au titre du F.C.T.V.A. s'élèvera à 8.600 euros, et non pas à 10.000 euros comme annoncé lors de la séance du 2 juillet dernier.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion du 2 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.

Désignation de délégués (titulaire et suppléant) à la Communauté de Communes pour appel d'offres groupement de commandes P.L.U.

Le maire expose que G. BOUAZIZ et lui-même présentent leur candidature.

Il précise que l'appel d'offres a été lancé, par le biais d'une annonce dans l'Echo Républicain, ainsi que sur la plateforme de l'A.M. 28. La date de réception des offres a été fixée au 16 octobre prochain.

Il ajoute que les communes de Pierres et Bouglainval doivent effectuer une modification de leur P.L.U., suite à la loi Grenelle ; les communes de Villiers-le-Morhier et Chartainvilliers doivent transformer leur P.O.S. en P.L.U.

Les conseillers élisent, à l'unanimité, A. BOUTIN délégué titulaire et G. BOUAZIZ délégué suppléant, à la Communauté de Communes pour l'appel d'offres relatif au groupement de commandes pour le P.L.U.

Demande de subvention à la Communauté de Communes pour animations communales

Le maire expose que la Communauté de Communes apporte, cette année, une aide financière aux communes pour les animations organisées lors de manifestations festives.

Il rappelle qu'un groupe de musiciens est venu animer la journée du 14 juillet, pour un montant de 300 euros. Par ailleurs, un chanteur est prévu pour le repas des Carnutes, le 7 novembre, pour une prestation s'élevant à 460 euros.

Le maire demande aux conseillers de l'autoriser à demander une subvention auprès de la Communauté de communes, à hauteur de 500 euros, pour ces deux animations.

B. LEMAIRE demande si le fait de présenter deux animations pour une subvention ne va pas poser problème.

F. TANTY précise que la Communauté de Communes a toujours été égalitaire dans ses aides financières aux communes.

A la question de D. BAËTE, le maire répond que le feu d'artifice pourrait également entrer dans le cadre de cette attribution de subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à demander une subvention à hauteur de 500 euros, pour les deux animations communales citées.

Conseil municipal des enfants

Le maire rappelle que cette question a déjà été évoqué, et qu'un délai de réflexion a été donné aux conseillers.

Il ajoute que le conseil municipal enfants doit être composé de 2 élèves scolarisés en CE2, 3 élèves en CM1 et 4 élèves en CM2.

Un conseil municipal pour enfants est déjà institué à Saint-Piat. A. BOUTIN déplore qu'il n'y ait eu aucune concertation avec les autres communes du syndicat scolaire.

Les communes de Mévoisins et Soulaire ne donnent aucune suite à ce projet.

Le maire rappelle l'importance de trouver des personnes décidées à s'investir dans ce projet. Des conseillers sont-ils intéressés ?

C. PICHOT informe qu'un rendez-vous a été pris par Saint-Piat avec la directrice de l'école. Elle ajoute qu'il faut beaucoup de disponibilité pour assister les enfants dans leurs projets. A Saint-Piat, il y a eu la préparation et l'impression de flyers, mais également la pose d'un nichoir dans le jardin d'Illschwang... Les élus s'investissent et les enfants sont très intéressés. Elle ajoute qu'à Chartainvilliers, une petite jalousie s'installe. A. BOUTIN réplique que très peu d'enfants sont venus en mairie pour demander un conseil municipal pour enfants. C. PICHOT ajoute qu'elle a été gentiment apostrophée par un instituteur, et qu'une autre enseignante (Fl. GIARDI) y est tout-à-fait favorable.

F. TANTY déplore un manque de cohérence et de communication. Il pense que dans ces conditions, un tel projet apparaît difficile sur la durabilité. Par ailleurs, le temps imparti au conseil municipal des enfants ne peut être qu'en dehors des heures scolaires.

D. BAËTE expose que les jeunes conseillers doivent relayer les décisions auprès de leurs camarades.

A. BOUTIN pense qu'un conseil municipal des enfants aurait été préférable au niveau du syndicat scolaire. Avec des élèves éparpillés dans diverses classes et sur deux sites scolaires, la tâche est plus compliquée au niveau communal.

D. BAËTE propose qu'on ne prenne que des élèves de CM1 et CM2, scolarisés à Chartainvilliers.

F. TANTY demande s'il ne faudrait pas contacter les élèves directement.

B. LEMAIRE dit que les enfants non scolarisés dans le cadre du R.P.I. sont concernés également.

D. BAËTE pense qu'il faut faire une note qu'on ferait passer par les enseignants. A son sens, on ne peut pas se passer du lien avec l'école. B. LEMAIRE n'est pas d'accord, pour lui, ce sont deux choses bien différentes. Il pense qu'il faut, en premier lieu, cerner l'engouement pour un tel projet.

D. BAËTE propose alors une note dans la prochaine Voix du Frou. Il faut également mesurer l'implication des familles.

Le maire demande qui autour de la table est prêt à s'investir ? C. PICHOT, D. BAËTE et J.C. FOUQUET répondent positivement. B. LEMAIRE, F. RIBOUST et F. TANTY se déclarent prêts à aider ponctuellement.

F. TANTY évoque un courrier plus personnel, ou une Voix du Frou « jeunes ».

J.C. FOUQUET pense qu'il faut informer et voir le nombre de réponses, avant d'aller plus avant dans ce projet.

A. BOUTIN propose un encart dans la prochaine Voix du Frou, stipulant que les enfants scolarisés en dehors du R.P.I. peuvent se manifester.

Il est convenu que C. PICHOT ira faire un sondage dans les classes.

D. BAËTE évoque une note et un retour, sous couvert des enseignants.

Participation financière de la commune à la protection sociale complémentaire

Le maire expose qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, la participation patronale devient obligatoire, sauf dans la fonction publique territoriale. Suite à la consultation lancée par le Centre de Gestion, c'est la M.N.T. qui a été retenue.

Il ajoute que tous les agents de la commune ont déjà une mutuelle, et qu'un seul agent est intéressé par cette proposition.

La cotisation annuelle pour la commune, dans le cas de l'adhésion à la convention avec la M.N.T. est de 30 euros par an. Il convient de déterminer également la participation financière de la commune.

Le maire ajoute que l'adhésion à la convention n'est pas obligatoire. A son sens, il n'est pas équitable de financer le contrat d'un agent, alors que les autres agents n'auront rien.

F. TANTY demande s'il n'est pas possible de verser une participation à tous les agents quelle que soit leur mutuelle.

B. LEMAIRE demande si nous n'allons pas trop loin dans nos réflexions. Il s'agit d'un choix personnel de l'agent.

Plusieurs propositions sont lancées, que le maire décide de mettre au vote.

- Participation de 5 € par mois : 5 voix pour,
- Participation de 10 € par mois : 7 voix pour.

Il est donc décidé d'adhérer à la convention de participation santé, et de verser une participation mensuelle de 10 €.

Participation financière au Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.)

Le maire rappelle que ce fonds, géré par le Conseil Départemental s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans, rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Il ajoute que l'an passé, il avait été décidé le versement d'une somme de 500 euros. Il propose de reconduire cette attribution.

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, et 3 abstentions (F. TANTY, B. LEMAIRE, F. RIBOUST), décide d'attribuer une somme de 500 euros au Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.).

Participation financière au Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.)

Le maire exprime que ce fonds est également géré par le Conseil Départemental, et s'adresse aux personnes éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent ou s'y maintenir. Une participation de 3 € par logement social a été fixée.

La commune n'ayant pas de logement social, le maire propose de ne pas donner suite à cette demande, comme l'an passé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (F. TANTY, F. RIBOUST) décide de ne pas participer à l'abondement du Fonds de Solidarité pour le Logement.

Questions diverses

Le maire informe les conseillers qu'ils peuvent commander le livre de Damien Rouget, photographe animalier, intitulé « un Regard... une Plume », au prix de 32 euros l'unité. Certaines photos ont été faites sur la commune.

Le maire lit la lettre de remerciement des Amis du Château de Maintenon pour l'aide apportée par la commune, lors du festival « Musiques et Danses du Monde », notamment par la distribution de leurs prospectus.

Le maire évoque le recensement de la population, qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016. Il faudra recruter deux agents recenseurs.

Le maire évoque ensuite les travaux réalisés depuis la dernière réunion. Le ralentisseur rue de Grogneul est opérationnel. M.P. PLANTE dit avoir constaté que le car scolaire ne passe pas à vitesse réduite sur cet aménagement. A. BOUTIN exprime que certains riverains lui ont fait part d'une amélioration notable.

Les travaux de voirie de la Rue de l'Espérance ont également été réalisés.

La démolition de la maison Crampond, rue Jean Moulin, est terminée. Il reste l'aménagement du terrain, et l'édification des clôtures.

Le ravalement de la façade et des côtés du bâtiment de la mairie a été réalisé cet été, ainsi que la peinture des grilles (jardin et rue). A la demande de C. PICHOT, le maire répond que les portes des toilettes extérieures seront peintes par les agents communaux durant cet hiver.

Le maire évoque ensuite la loi Notre, promulguée le 7 août 2015. La Préfecture va déterminer les nouvelles zones de communautés de communes. Un seuil démographique de 15.000 habitants a été fixé ; il faut donc envisager des « mariages » de communautés de communes. Des discussions sont en cours entre Nogent-Le-Roi, Epernon, Maintenon, Gallardon et une partie d'Auneau, pour une seule entité (soit environ 50.000 habitants). Le 16 octobre, le Préfet doit avoir pris une décision, avec transmission du projet aux E.P.C.I. et communes concernés. Ensuite, nous aurons jusqu'au 31 décembre pour donner notre avis. L'arrêté de schéma départemental de coopération intercommunale (S.D.C.I.) interviendra au plus tard le 31 mars 2016.

Le maire ajoute que les communes peuvent refuser et demander à être rattachées à une autre communauté de communes (proche et sans enclave). Pour la commune, le choix se fera entre une nouvelle communauté de communes, ou un rattachement à Chartres Métropole.

F. TANTY exprime qu'il faut s'attendre à un appauvrissement des communes, quant à leurs compétences.

A. BOUTIN expose que certaines CdC auront les moyens, notamment au niveau du personnel, d'assumer leurs compétences ; d'autres vont déléguer à des sociétés privées. Le prix de l'eau, par exemple, risque d'augmenter de façon significative.

Il ajoute que lors des dernières élections, deux délégués par commune avaient été désignés à la CCTVM, ce qui a été déclaré anticonstitutionnel. Dans l'avenir, un seul délégué représentera la commune.

C. PICHOT exprime qu'on pourrait se marier avec deux autres communes pour atteindre les 15.000 habitants.

F. TANTY craint de se retrouver avec une cinquantaine de communes, mais sans commune « attractive ». Il regrette que notre CdC actuelle n'ait pas été faite selon les limites de l'ancien canton de Maintenon.

Le maire rappelle aux conseillers l'aide financière accordée par le Sénateur CORNU pour les travaux du réseau d'eau. Le devis initial étant plus élevé que le montant réel des travaux, la subvention a été réduite en conséquence.

Tour de tapis

J. CHEUL : Trouve regrettable qu'un village aussi fleuri que le notre possède des panneaux d'affichage si laids (sales, cassés...).

F. TANTY : Informe que le climat ne s'est pas apaisé au syndicat scolaire. Les délégués de la commune de Saint-Piat ont refusé de voter la demande de prêt à taux zéro au titre du F.C.T.V.A. pour les investissements (notamment le nouveau car scolaire).

Selon la loi Notre, le syndicat serait à dissoudre avant fin 2016. Par ailleurs, la loi dispose que les fonctions des élus dans les syndicats deviennent des activités bénévoles, soit plus d'indemnités versées. A. BOUTIN dit avoir entendu une déclaration de Mme LEBRANCHU qui conserve les indemnités des élus jusqu'à fin 2016.

B. LEMAIRE : regrette le manque d'information pour le feu d'artifice.

Regrette également le manque de participation lors du repas du 14 juillet. Souhaiterait que l'on développe des animations, des jeux...

F. RIBOUST : abonde dans le sens de B. LEMAIRE pour le feu d'artifice et les animations aux 14 juillet.

D. BAËTE : demande si une animation est prévue pour Noël 2015. J. CHEUL répond qu'un spectacle est réservé depuis le mois de mars.

Evoque l'accueil des migrants ; demande quel pourrait être le positionnement de notre commune rurale. A. BOUTIN répond qu'aucune demande de la Préfecture n'est parvenue en mairie à ce sujet. T. HERNANDO lui conseille d'adhérer à une O.N.G.

La séance est levée à 23 h 00.